

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 7 mai 2012, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-074**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Activité découverte** » qui aura lieu le 11 mai 2012, de 16 h à 19 h, dans le parc Père-Marquette, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-075**, permettant la consommation de boissons alcooliques dans le parc Père-Marquette, relative à l'événement « **Activité découverte** » qui aura lieu le 11 mai 2012, de 16 h à 19 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-103**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, sur l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Molson et Augustin-Frigon, dans le cadre de l'événement « **Das Haus** », qui se tiendra du 10 au 20 mai 2012, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 8 mai 2012

Patrick Martel

Secrétaire d'arrondissement substitut